



INFORMATION IMPORTANTE A LA POPULATION

20 mai 2009

Madame, Monsieur,
Chère concitoyenne, cher concitoyen,

En date du 19 mai 2009, le parti socialiste de Peseux a lancé un référendum contre le projet adopté par le Conseil général visant à entreprendre la rénovation de la rue du Château. Pour les raisons figurant ci-dessous

le Conseil communal vous invite à ne pas signer ce référendum !

L'état de vétusté de cette rue, tant au niveau de ses infrastructures souterraines que de son revêtement est tel, qu'il est devenu aujourd'hui nécessaire et urgent d'entreprendre des travaux de réfection. Un premier tronçon (Nord-Sud) de la rue du Château avait été totalement refait en 2005, dans le prolongement de la construction du nouveau supermarché sur le terrain voisin.

Le Conseil général de Peseux a voté, en date du 30 avril 2009, un crédit (objet du référendum) de CHF 981'000.00 pour la rénovation complète de la chaussée dans sa partie Est-Ouest, jusqu'à son articulation avec la rue des Granges.

Des réserves financières affectées seront utilisées dans le cadre de ce crédit, **ramenant ainsi l'investissement à moins de CHF 340'000.00.**

Les référendaires dénoncent le fait que la sécurité des piétons ne sera pas assurée ; **CE QUI EST FAUX.** Il est en effet prévu de créer un trottoir d'une largeur moyenne de 1,50 m, sur toute la longueur de la rue. La chaussée est projetée avec une largeur constante de 5,75 m sur toute la longueur réfectionnée, ce qui permettra les croisements de véhicules, sans mise en danger des piétons. En effet, avec une largeur de 4,30 m en Est, elle ne le permet pas actuellement; elle doit donc être mise aux normes. Des comptages effectués récemment indiquent que 2500 véhicules par jour transitent par la rue du Château. Cette rue est en zone 30 km/h et la circulation se fait à double sens. La zone 30 implique que les véhicules sont prioritaires. En principe, les passages pour piétons sont abolis et le piéton peut traverser à n'importe quel endroit. Cependant, afin de sécuriser le chemin des écoliers, certains marquages seront maintenus.

En outre, l'aménagement et la réfection complète de la surface de la rue du Château ne peuvent être réalisés sans prendre en considération l'état des infrastructures souterraines existantes situées dans l'emprise de la chaussée.

Le report des réfections projetées présente un risque d'interventions ponctuelles onéreuses en cas de fuites. En effet, les canalisations existantes sont vétustes et elle ne donnent plus les garanties requises de résistance et d'étanchéité.

Le manque de places de parc dans le quartier est également un problème qui ressort régulièrement. Plusieurs places ont été supprimées avec la construction du supermarché ; grâce à l'élargissement de la rue du Château, nous profiterons de **créer 7 places de parc** en Est de la rue.

En conclusion, l'aménagement et la réfection de ce tronçon de chaussée et trottoir, sont réalisés dans un concept traditionnel de sorte à être fonctionnel. Les paramètres principaux pris en considération dans ce projet sont la sécurité des piétons et l'amélioration de cette route collectrice, qui permet à plus de 1100 habitants, représentant quelques 470 ménages, d'accéder à l'ancienne localité et au haut du village. Il y a donc un intérêt général prépondérant de permettre aux autorités de réaliser rapidement ces travaux.

De ce fait, pour ne pas repousser pour la 4^{ème} fois le projet de réfection de la rue du Château, les autorités communales de Peseux vous demandent de **ne pas signer ce référendum.**
Evitons de payer une 5^{ème} étude.

CONSEIL COMMUNAL